



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTÈRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DU DÉVELOPPEMENT ET DE
L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES**



**Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal
(PACASEN)**

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL
POUR LA RÉALISATION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION DU MÉCANISME DE
GESTION DES PLAINTES DU PACASEN**

1- CONTEXTE

Le Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN) est une initiative du Gouvernement du Sénégal financée pour un montant de 260 millions USD sur fonds propres (60 millions USD) et au travers de crédits accordés par la Banque mondiale (110 millions USD) et l'Agence française de Développement (90 millions USD). Formulé de manière inclusive avec la participation active de toutes les parties prenantes et des bénéficiaires (Etat, AMS, ADM, collectivités territoriales, structures d'appui, partenaires au développement, etc.), le PACASEN intervient dans la continuité de deux programmes, le PAC (1997-2003) et le PRECOL (2006-2013) qui ont permis de tester plusieurs mécanismes, notamment les audits urbains, organisationnels et financiers, les contrats de ville et les contrats d'agglomération, les montages financiers intégrés associant des subventions, des emprunts et de l'autofinancement, etc. Il consolide et prolonge ainsi les acquis de ces deux programmes.

L'objectif de développement du PACASEN est : i) améliorer le financement des collectivités territoriales (CT) et ii) relever la performance des CT pilotes, dans la gestion des investissements publics pour la fourniture de services publics locaux. Cet ODP est aligné sur le Programme du Gouvernement dénommé « Programme d'Opérationnalisation de l'Acte 3 de la Décentralisation au Sénégal (PROACTSEN) »

Le PACASEN combine deux instruments de financement (i) le Projet d'Investissement (IPF - 14 millions de dollars US, soit 7%) et le Programme pour le Résultat (PPR - 246 millions de dollars US, soit 93 %).

Tenant compte du PPR qui a, entre autres, défini des Indicateurs de décaissement (ILD) à atteindre pour recevoir les fonds de la BM et de l'AFD, le PACASEN est exécuté à travers deux Domaines de Résultats (DR) : (i) Renforcer la viabilité financière des CT et (ii) Améliorer la Performance des CT pilotes, dans la gestion des investissements publics pour la fourniture de services.

En outre, sous la tutelle du Ministère des Collectivités Territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires, l'Agence de Développement municipal (ADM) est chargée de la coordination et de la mise en œuvre globale du Programme. Elle a aussi pour mission d'assurer la coordination relative à la gestion environnementale et sociale.

A cet effet, conformément au manuel technique de gestion environnementale et sociale du PACASEN, un Mécanisme de Gestion des Plaintes est préparé et validé par les parties prenantes. Pour une opérationnalisation du MGP, une sensibilisation basée sur des canaux locaux (causeries, visites à domicile, émissions sur des radios communautaires, etc.) devra être déroulée pour toucher l'ensemble des segments de la communauté, particulièrement les personnes les plus vulnérables et les plus exposées telles que les jeunes, les femmes, les personnes vivant avec un handicap, etc.

C'est à cet effet, que le PACASEN compte recruter un consultant individuel pour la réalisation d'une stratégie de communication du MGP.

2- OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif assigné au consultant dans le cadre de cette mission est l'élaborer une stratégie de communication du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du PACASEN afin de:

- assurer l'implication de toutes les couches sociales, en particulier les femmes et les groupes vulnérables à travers une approche inclusive,
- recueillir et à traiter d'éventuels litiges et réclamations,
- favoriser l'implication des acteurs institutionnels dans la mise en œuvre des projets en vue d'une synergie d'action,
- faciliter l'adhésion et l'appropriation du projet par les bénéficiaires.
- identifier les acteurs, les cibles, et les canaux de communication correspondants appropriés
- déterminer les activités pertinentes pour asseoir le MGP,
- élaborer les grands messages clés concernant le MGP, adaptés aux différentes cibles ;
- produire des supports appropriés de communication et de sensibilisation à destination des différents publics cibles,
- mettre un place un dispositif pertinent d'intervention ;
- élaborer d'un chronogramme détaillé et un budget prévisionnel pour la mise en œuvre du plan de communication ;

3- LES RESULTATS ATTENDUS :

Il est attendu de l'exécution de la mission objet des présents TDR, les principaux résultats suivants :

- la stratégie ainsi que les besoins en communication relatifs au MGP sont bien cernés et appréhendés ;
- les objectifs et résultats en matière de communication, les acteurs, les cibles ainsi que les canaux, supports, moyens, outils et messages appropriés sont déterminés ;
- un chronogramme des activités de communication à mettre en œuvre et un budget prévisionnel sont disponibles ;
- un dispositif pertinent d'intervention est mis sur pied ;
- l'implication de toutes les couches sociales, en particulier les femmes et les groupes vulnérables à travers une approche inclusive est bien prise en compte ;
- la stratégie permettra de recueillir et de traiter d'éventuels litiges et réclamations ;
- la stratégie de communication favorisera l'implication des acteurs institutionnels dans la mise en œuvre des projets en vue d'une synergie d'action ;
- la stratégie facilitera l'adhésion et l'appropriation du projet par les bénéficiaires ;
- un plan de communication est disponible ;
- un cadre de suivi et d'évaluation du plan de communication est défini.

4- LE MANDAT DU CONSULTANT

Il est attendu du Consultant de :

- Faire une analyse de l'environnement institutionnel du PACASEN et de ses objectifs à l'effet d'identifier les enjeux stratégiques et opérationnels liés à la communication sur le MGP ;

- Faire la cartographie des prestataires de services capables d'accompagner le PACASEN sur la gestion des Violence Basées sur le Genre (VBG) dans chaque département et proposer de manière claire des axes de collaboration ;
- Formuler la stratégie globale de communication sur le MGP, en insistant sur les cibles, actions, canaux, messages, partenariats et outils nécessaires à la mise en œuvre ;
- Élaborer le plan de communication et budget correspondant ;
- Proposer un cadre de suivi et d'évaluation et d'outils de mesure d'impact.

5- LA DUREE DE LA MISSION :

La durée totale de la mission incluant la remise des livrables finaux ne peut excéder trente (30) jours ouvrables à partir de la date de signature du contrat.

6- PROFIL DU CONSULTANT

La mission sera réalisée par un Consultant individuel justifiant du profil ci-après :

- Avoir un diplôme d'études supérieures de niveau BAC+4 au minimum en communication, relations publiques, journalisme ou relations internationales ou diplôme similaire ;
- Avoir au moins cinq (05) ans d'expériences professionnelles dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégie de communication ;
- Avoir réalisé au moins une mission dans la réalisation d'une stratégie de communication d'un MGP ou d'un plan d'engagement de parties prenantes.

7- METHODE DE SELECTION

La sélection du consultant se fera sur la base d'une liste restreinte selon le mode de sélection d'un consultant individuel conformément aux règles et procédures de la Banque mondiale pour la sélection de consultants.

L'évaluation et le choix du consultant seront faits sur la base d'une comparaison des expériences et qualifications au regard des exigences et de la nature de la mission. A l'issue de cette évaluation des CV, le consultant le mieux classé sera retenu et appelé à négocier le contrat.